

Appel à candidature : Connectivité interne des établissements situés en Région wallonne

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveau(x) : Fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé
Promotion sociale de niveau secondaire

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- 2016

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 15 juillet 2016 à 12 heures via le formulaire électronique et confirmée avant le 30 août 2016 par envoi postal ou courriel

Mots-clés :

Appel à candidature - connectivité

Destinataires de la circulaire

- Mesdames et Messieurs les Gouverneurs
- Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, de Promotion sociale de niveau secondaire organisés ou subventionnés et situés en Région wallonne,
- Aux Chefs d'établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, de Promotion sociale de niveau secondaire organisés ou subventionnés et situés en Région wallonne,
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes,
- Aux Organes de représentation et de Coordination.

Pour information :

- Aux organisations syndicales ;
- Aux Fédérations d'associations de parents ;
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, de Promotion sociale.

Signataire

Région Wallonne

Ministre

Jean-Claude MARCOURT, Vice-Président du Gouvernement wallon, Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique

Fédération Wallonie-Bruxelles

Ministres

Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education et des bâtiments scolaires

Isabelle SIMONIS, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances.

Personnes de contact

Service Public de Wallonie

Nom et prénom	Téléphone	Email
Jean-Marie BOUDRENGHIEN	081/33.44.63	Jeanmarie.boudrenghien@spw.wallonie.be

Administration générale de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Nom et prénom	Téléphone	Email
François BRIXY	02/690.82.22	francois.brixy@cfwb.be

« Connectivité interne des établissements »

Le développement des usages pédagogiques du numérique au bénéfice de l'apprentissage ainsi que la diffusion des compétences spécifiques au domaine du numérique nécessitent de plus en plus de pouvoir exploiter ces technologies dans toutes les classes. Confiner ces usages aux seuls moments où les apprenants peuvent avoir accès aux locaux spécialement aménagés tels que les cyberclasses n'est plus suffisant aujourd'hui et le sera encore moins dans le futur. Par ailleurs, la diversité des usages nécessite de varier les terminaux selon les besoins : ordinateurs fixes ou portables, tablettes numériques, tableaux blancs interactifs, voire des dispositifs plus spécifiques mais qui ont en commun de requérir de façon presque systématique à une connexion aux multiples ressources liées.

Disposer d'une connexion Internet dans toutes les classes est donc une nécessité qui va progressivement s'imposer, et cela tantôt sous forme filaire, mais bien plus souvent encore sans fil. Pour faire face à ce défi, la Wallonie lance une importante action visant à expérimenter l'équipement systématique des établissements d'enseignement avec un réseau local filaire et sans fil dimensionné et géré de façon à offrir un service durable et de qualité professionnelle à tous les usagers du système éducatif.

Un marché public vient ainsi d'être lancé par le Service Public de Wallonie (S.P.W.) en vue de réaliser une **phase test** de cet équipement par l'installation des infrastructures nécessaires dans environ 200 implantations scolaires de la région.

Les objectifs de cette "phase test" sont multiples. Outre le fait de faire bénéficier dès aujourd'hui 200 implantations d'une infrastructure de qualité, il s'agit de :

- valider les hypothèses de dimensionnement des réseaux en partant des caractéristiques des établissements et des plans disponibles;
- valider les choix technologiques;
- valider les coûts effectifs de mise en œuvre de ces réseaux en vue d'un élargissement ultérieur de ce dispositif;
- valider les modes de configuration et de gestion des infrastructures;
- valider les bénéfices escomptés sur les usages numériques éducatifs par les élèves/étudiants et le corps enseignant.

Pour ce faire, un appel à candidatures est lancé aux établissements de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé ainsi que de l'enseignement de promotion sociale pour constituer l'échantillon d'implantations, situées en Wallonie, qui participeront à cette phase test et bénéficieront ainsi de l'équipement réseau et de l'installation de celui-ci dans leurs locaux.

Sélection des bénéficiaires

Les critères qui prévaudront pour la sélection des établissements et des implantations bénéficiaires sont complémentaires et visent d'une part à s'assurer que l'équipement installé sera utilisé au meilleur profit du développement des apprentissages tant numériques que dans les autres disciplines et d'autre part que la diversité des situations rencontrées permettra d'apporter des réponses éprouvées par l'expérience aux questions techniques et organisationnelles qui s'imposent avant un élargissement futur de cette action d'équipement.

Aussi, le premier critère sera que les établissements bénéficiaires présentent une solide stratégie de développement des usages et des compétences numériques. La rubrique « stratégie » du formulaire de candidature, établie en collaboration avec l'Administration générale de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, permettra aux établissements de décrire la stratégie de l'établissement en matière d'insertion des outils numériques dans les apprentissages et la gouvernance de l'établissement. Il ne s'agit donc pas ici de décrire l'intérêt du numérique pour l'éducation, mais de montrer de façon claire et concise comment s'incarne(ra) cette stratégie numérique dans le quotidien des élèves, des étudiants et des enseignants de l'établissement candidat. Cette rubrique du formulaire sera traitée par l'Administration générale de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en collaboration avec le SPW.

Au-delà de ce critère, la qualité du dossier technique et la présence assurée d'une connexion Internet à haut débit seront aussi des facteurs importants car déterminants pour les usages qui pourront être faits de l'installation. Enfin, les contraintes d'expérimentation pour tester différents modèles de configuration et de répartition des infrastructures pourront aussi influencer la sélection des établissements bénéficiaires.

Le marché public prévoit que les implantations scolaires comprendront à priori :

- 100 implantations de petite taille (moins de 90 élèves/étudiants);
- 94 implantations de taille moyenne (entre 90 et 800 élèves/étudiants);
- 6 implantations de grande taille (+ de 800 élèves/étudiants);

Différents cas de figure sont recherchés, allant des implantations importantes avec plusieurs bâtiments, contigus ou non, aux toutes petites implantations rurales autonomes ou intégrées dans un établissement centralisateur.

Bien que l'objectif soit de couvrir en principe l'ensemble des locaux pédagogiques d'une implantation, le S.P.W. se réserve toutefois la possibilité de refuser d'inclure dans le plan d'équipement un ou plusieurs locaux ou bâtiments dont les coûts d'équipement se révéleraient prohibitifs vis-à-vis de l'intérêt pédagogique (notamment pour des bâtiments isolés éloignés du point d'entrée de l'accès Internet). Cette réserve pourra être exprimée lors de la sélection du dossier ou après l'étude de site par le prestataire du S.P.W.. De même, si le dossier de candidature porte sur plusieurs implantations, le S.P.W. se réserve le droit de ne sélectionner qu'une partie des implantations candidates de l'établissement.

Caractéristiques de l'équipement proposé et contraintes

Une étude réalisée pour le S.P.W. sur base de plans et de mesures effectuées dans quelques établissements et l'expertise accumulée lors des 3 sessions de projets « École numérique » ont permis de mettre en évidence que l'ensemble des locaux à caractère pédagogique doivent tous être couverts en WiFi et doivent disposer d'une double connexion filaire Ethernet. Par locaux pédagogiques, on entend les salles de classe, y compris les laboratoires, salles de gymnastique, bibliothèques, etc., les locaux d'étude et les salles réservées aux enseignants. À la demande des établissements, certains locaux pourront être exclus de la couverture tels que les dortoirs des classes maternelles.

Par ailleurs, les caractéristiques des équipements réseaux seront choisies pour :

- permettre la gestion à distance de l'infrastructure pour assurer un haut niveau de disponibilité sans faire peser sur le personnel enseignant et administratif des contraintes de gestion ;
- organiser au mieux cette gestion qui pourra être centralisée ou modulée par site, établissement ou PO selon les besoins spécifiques et les compétences disponibles localement ;
- assurer que les équipements installés seront de qualité professionnelle pour garantir une durabilité importante, une grande sécurité de fonctionnement et préserver des possibilités d'évolution tant dans l'architecture que la technologie.

L'attention des chefs d'établissements est toutefois attirée sur le fait que l'installation d'une telle infrastructure peut comprendre :

- la pose d'un câblage Ethernet adéquat dans pratiquement tous les locaux de chaque implantation retenue ;
- l'installation d'une ou plusieurs armoires techniques pour abriter les routeurs, commutateurs, injecteurs de puissance et autres dispositifs techniques nécessaires. Ces armoires nécessitent l'arrivée d'une alimentation électrique. Elles pourront toutefois être logées dans des locaux techniques, caves, réserves, etc. pour autant qu'ils soient normalement aérés et à peu de distance des locaux bénéficiaires du réseau et respectent les normes de sécurité en vigueur. Les dimensions de ces armoires seront adaptées en fonction des nécessités et elles pourront généralement être fixées aux murs de ces locaux.
- la pose de points d'accès WiFi dans tous les locaux nécessaires selon la configuration déterminée par une étude de site qui sera réalisée sur place préalablement à la commande définitive des équipements. Ces points d'accès seront alimentés en électricité directement via le câblage Ethernet et ne nécessiteront donc pas d'alimentation électrique spécifique.

Le cahier des charges du prestataire du S.P.W. prévoit que « *Les travaux seront effectués de préférence par tranche géographique de manière à minimiser la gêne auprès des utilisateurs. La remise en ordre et le nettoyage de chaque pièce seront effectués immédiatement après l'installation de celle-ci.* » La direction doit cependant être consciente que ces travaux nécessiteront que certains locaux soient libérés un, voire plusieurs jours, et que des nuisances telles que le bruit et la poussière sont incontournables. De plus, pour limiter ces désagréments et accélérer le déploiement, les locaux concernés par l'installation devront être accessibles selon des plannings convenus, pendant les jours et heures ouvrables du prestataire et pas seulement pendant le temps scolaire.

La mise à disposition d'une connexion Internet de débit nettement suffisant relativement au nombre d'utilisateurs et d'équipements terminaux de chaque implantation candidate reste par contre de la responsabilité de l'établissement et constitue l'un des critères de sélection des candidatures.

Comment répondre à l'appel à candidatures ?

Les candidatures doivent être introduites pour le 15 juillet 2016 à 12 heures via le formulaire électronique qui sera disponible à partir de début juin à l'adresse :

<http://www.ecolenumerique.be>

La candidature électronique doit être confirmée avant le 30 août 2016 en envoyant uniquement l'annexe 1, dûment complétée et signée par la direction de l'établissement et/ou la personne habilitée à engager valablement l'établissement scolaire. Elle peut être envoyée soit en version scannée par courrier électronique à l'adresse contact@ecolenumerique.be, soit en version papier à l'adresse suivante :

Service Public de Wallonie
À l'attention de Monsieur Jean-Marie BOUDRENGHIEN
Cellule Ecole Numérique
Place de Wallonie 1, Bâtiment 2
5100 JAMBES

Le formulaire de candidature comprend deux parties bien distinctes. La première partie concerne l'ensemble de l'établissement et comprend les données d'identification de celui-ci et des personnes de contact (pages 1 et 2), un inventaire des équipements technologiques déjà disponibles pour l'ensemble de l'établissement (page 3), la description de la stratégie numérique de l'établissement (page 4) ainsi que les dispositions envisagées pour la gestion de l'infrastructure (page 5).

La seconde partie du formulaire comprend autant de sections que d'implantations qui se portent candidates. Pour chaque implantation, il faut préciser les données d'identification et une personne de contact locale (page 1), les caractéristiques de la connexion Internet actuelle et de celle qui sera disponible si la candidature est acceptée (page 2) ainsi que l'inventaire des locaux à équiper de chacun des étages des bâtiments concernés par l'installation (page 3), en ce compris un plan synthétique de chaque étage (typiquement sur base du plan d'évacuation incendie).

Pendant la durée de l'appel à candidatures :

- l'équipe de la cellule « École numérique » du S.P.W. peut être consultée pour tout éclaircissement sur la façon de remplir le dossier de candidature ou pour apporter toute aide technique nécessaire à l'introduction de la candidature. Cette assistance peut être sollicitée jusqu'au 11 juillet par téléphone via le n° 081/33.44.70 (questions techniques) ou 081/33.44.48 (questions administratives), par courrier électronique à l'adresse contact@ecolenumerique.be ou encore, tout simplement, via la messagerie intégrée au formulaire de candidature.

- L'équipe des Projets TICE de l'Administration générale de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles peut être consultée pour toute question relative à la page quatre du formulaire qui porte sur l'élaboration de la stratégie en matière d'insertion des outils numériques dans les apprentissages et la gouvernance de l'établissement. Cette assistance peut être sollicitée jusqu'au 11 juillet par téléphone via le n° 02/690.82.22, ou par courrier à l'adresse francois.brixy@cfwb.be.

La sélection des implantations bénéficiaires aura lieu dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire 2016-2017 et les premières installations effectives sont attendues pour le début de 2017. Elles devraient alors s'étendre sur une période de 18 mois environ.

Jean-Claude MARCOURT,
Vice-Président du
Gouvernement wallon, Ministre
de l'Economie, de l'Industrie, de
l'Innovation et du Numérique

Marie-Martine SCHYNS,
Ministre de l'Education et des
bâtiments scolaires

Isabelle SIMONIS,
Ministre de l'Enseignement de
promotion sociale, de la
Jeunesse, des Droits des femmes
et de l'Egalité des chances.